



Oqtf et sécurité sociale

Par **Mimi2602**, le **28/03/2023** à **13:32**

Bonjour,

Je voudrais savoir si une personne étrangère en situation irrégulière, après avoir eu un OQTF notifié en 2019, pourrait être déclarée à l'URSSAF en Césu par son employeur avec son numéro de sécurité sociale sachant qu'elle possède une carte vitale qu'elle a eu quand elle était en situation régulière ??

Je le demande car l'organisme de l'assurance maladie (la caisse de maladie) lui avait demandé un titre de séjour valide quelques mois seulement après avoir reçu l'OQTF et ses droits aux remboursements sont suspendus depuis. Du coup, est-ce il y a un risque en utilisant son numéro de sécurité sociale juste pour la déclaration par son employeur puisque l'organisme de l'assurance maladie sera informé suite à cela ??

Je vous remerci d'avance de votre retour.

Cordialement.

Par **youris**, le **28/03/2023** à **13:48**

bonjour,

un employeur ne peut pas embaucher un étranger en situation irrégulière.

salutations